

RÉFÉRENTIEL DÉPARTEMENTAL « DANSE À L'ÉCOLE »

Ce référentiel départemental a été élaboré par des enseignants, des chorégraphes et le groupe départemental EPS.

Il se propose d'essayer de préciser quels sont les finalités, les objectifs et les enjeux de cette activité mise en œuvre à l'école dans le cadre de différents dispositifs dans lesquels enseignants et artistes collaborent.

POURQUOI LA DANSE À L'ÉCOLE ?

La danse est une activité artistique qui, dans le cadre scolaire, permet de développer notamment une des compétences spécifiques de l'EPS qui consiste à concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique ou expressive.

Plus spécifiquement, la danse permet à l'élève, seul ou en groupe, d'exprimer par sa motricité une interprétation du réel. En donnant à voir un module de séquences gestuelles élaborées, le plus souvent collectivement, à partir de sensations réelles ou imaginaires et en s'appuyant, ou non, sur un support sonore, il vise à susciter un sentiment, de l'émotion de la part d'un spectateur.

LES AXES D'ACTION

Deux grands axes d'action vont guider l'action de l'enseignant dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet en danse quel que soit le dispositif dans lequel il travaille (unité d'apprentissage du programme de l'EPS, action dans le cadre du projet d'école, atelier de pratique artistique ou classe à PAC) :

1. contribuer à l'épanouissement de l'enfant en lui permettant de développer des comportements moteurs, une sensibilité et une imagination dans le cadre de la mise en place d'une démarche de création artistique ;
2. permettre à l'élève d'accéder à un domaine artistique : en lui faisant découvrir d'authentiques productions sur lesquelles on le conduira à porter un regard d'analyse critique et en organisant des rencontres avec des artistes chorégraphes et danseurs qui seront l'occasion pour lui de mieux comprendre leurs démarches, leurs intentions et leurs conditions de création.

1. LA DÉMARCHE

a) En ce qui concerne l'enseignant, il :

- met en œuvre un projet donnant un sens aux apprentissages des élèves dont il assume la responsabilité ;
- fait vivre, entre les interventions de l'intervenant, les 3 phases de la démarche de création (exploration, structuration et composition). Il veille notamment à laisser tout le temps nécessaire à l'exploration.
- s'appuie sur le vécu des élèves et leurs réponses pour leur permettre de construire LEURS apprentissages ;
- définit avec les élèves des critères d'observation pour apprécier la qualité des productions à différents niveaux ;
- met en place, en amont, des activités physiques à visée expressive esthétique et/ou artistique ;
- crée des liens interdisciplinaires entre la Danse, d'autres champs artistiques et d'autres activités de la classe ;
- joue son rôle de médiateur entre les élèves et le monde de la Danse (œuvres et artistes)
- peut solliciter, pour l'aider dans les différentes étapes de l'action et dans la mise en relation avec les partenaires, l'aide du conseiller pédagogique en EPS.

b) En ce qui concerne l'artiste, il :

- intègre le projet de la classe et l'enrichit par sa vision ;
- apporte son énergie créatrice et sa sensibilité artistique ;
- nourrit les 3 phases de la démarche de création en faisant travailler les élèves sur les éléments fondamentaux de la Danse ;
- permet à l'enseignant de progresser dans la démarche créatrice pour le rendre autonome ;
- apporte son regard exercé de professionnel (construction chorégraphique et analyse du mouvement) ;
- partage avec les élèves son expérience artistique.

c) Ce qui est commun, c'est :

- l'élaboration du projet : contact(s) et réunion(s) entre les deux parties pour constituer le projet organisé, le plus souvent, en partenariat avec un programmateur et avec le relais de la Mission départementale de la Culture ;
- le suivi : co-animation des séances et concertation sur les prolongements possibles entre chaque intervention de l'artiste ;
- au cours de chaque séance, ils s'attachent à ce que l'élève ait à construire et à mémoriser un moment de danse personnel ;
- l'évaluation : tout au long du projet pour repérer les progrès, en fin de projet par une production chorégraphique.

2. LES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES PAR LES ÉLÈVES

a) En ce qui concerne l'élève danseur-acteur :

- Développer une forme d'expression mettant en jeu les capacités corporelles, intellectuelles (mémoire corporelle) et affectives (imagination)
- Développer sa recherche corporelle (il essaie, tâtonne, échoue et recommence, fait évoluer) en relation :
 - ✓ avec l'espace et le temps, l'énergie
 - ✓ avec l'autre et les autres
- Acquérir la conscience de son mouvement en développant le plaisir de se mouvoir et le plaisir de donner à voir sa danse

b) En ce qui concerne l'élève danseur-spectateur :

- Développer un regard ouvert et critique sur la diversité et la différence, qui respecte l'expression d'autrui
- Lire, apprécier et analyser une production dansée à quelque niveau qu'elle soit (progression dans l'atelier, productions d'élèves et productions de professionnels)

c) En ce qui concerne l'élève danseur-chorégraphe :

- Développer une intention artistique individuelle ou collective dans la mise en œuvre d'un projet chorégraphique. Ce qui implique de se distancier pour mémoriser, structurer et organiser en mettant en relation les fondamentaux de la danse (espace, temps, énergie et relation) et en sollicitant l'expression personnelle
- Chercher, tenter, se tromper, recommencer et choisir pour et avec les autres

Après avoir été danseur-acteur et danseur-spectateur, chaque élève doit pouvoir être danseur-chorégraphe pour un moment donné.